



PAR COURRIEL

Québec, le 6 juillet 2026

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/26-278

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande formulée en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Une copie des directives ou communications qui ont été envoyées à un cégep, des cégeps, ou l'ensemble des cégeps par rapport à l'intelligence artificielle.

Vous trouverez ci-annexé des correspondances adressées aux recteurs et aux DG des cégeps et pouvant répondre à votre demande. Toutefois, certains courriels ou pièces jointes sont masqués ou retenus puisqu'ils relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public, en l'occurrence, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. D'après l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès de la responsable de l'accès aux documents, aux coordonnées suivantes :

CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE

Isabelle Goulet

Accès aux documents Secrétaire générale adjointe

425, rue Jacques-Parizeau, bureau 2100

Québec (Québec) G1R 5E4

Tél. : 418 644-1500, poste 3125

acces@mcn.gouv.qc.ca

Également, nous vous invitons à consulter les documents énumérés ci-dessous qui sont diffusés aux adresses suivantes :

- Déploiement et intégration de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur
- Cadre de référence issu des travaux de l'instance de concertation nationale sur l'IA en enseignement supérieur;
- Intégration responsable de l'intelligence artificielle dans les établissements d'enseignement supérieur : repères et bonnes pratiques – Guide pratique, 2025;
- Activités de formation et de sensibilisation à l'intelligence artificielle générative – Inventaire 2026;
- Cas d'usage de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur – Portrait 2026;
- Activités de partage et ressources en intelligence artificielle pour les acteurs de l'enseignement supérieur – Recueil 2026;

<https://www.quebec.ca/education/numerique/intelligence-artificielle/enseignement-superieur>

- Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics – ministère de la Cybersécurité et du numérique, édition 2025

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/cybersecurite_numerique/Publications/Strategie_IA/Enonce_IA.pdf

- Portrait des utilisations de l'intelligence artificielle dans l'administration publique;

<https://www.quebec.ca/gouvernement/numerique/intelligence-artificielle-administration-publique/portrait>

Vous trouverez ci-annexé une reproduction de l'article de la Loi ainsi mentionné.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

De : [CommunicationRI_MES](#)
Objet : Dévoilement du Portrait public 2025 de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration publique québécoise
Date : 11 mars 2026 13:38:55
Pièces jointes : [image001.png](#)



Ce courriel est transmis à tous les responsables de l'informatique des cégeps, des universités et des OB/OAB.

Bonjour,

Bien vouloir prendre connaissance du courriel du MCN qui nous a été transmis dernièrement.

Salutations,

CommunicationRI_MES

Ministère de l'Enseignement supérieur

De : _Boîte Dirigeant principal de l'information <dpi@mcn.gouv.qc.ca>

Envoyé : 4 mars 2026 12:01

Objet : Dévoilement du Portrait public 2025 de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration publique québécoise





| [Facebook](#) | [LinkedIn](#) | [X](#) | [YouTube](#) |

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [CommunicationRI_MES](#)
Objet : Invitation à une séance de formation en ligne prévue pour le Portrait gouvernemental en IA
Date : 30 avril 2025 08:59:50



Ce message est transmis à tous les responsables de l'informatique des cégeps et des universités.

Bonjour,

Veillez prendre connaissance de l'invitation au webinaire du MCN sur le Portrait gouvernemental en IA.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec communicationRI_MES@mes.gouv.qc.ca.

Salutations,

CommunicationRI_MES

Ministère de l'Enseignement supérieur

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [CommunicationRI_MES](#)
Objet : Mesures applicables dans l'utilisation de l'intelligence artificielle générative – Outils d'accompagnement
Date : 16 décembre 2025 08:45:24
Pièces jointes : [Guide lignes_dir_IAG_2025.pdf](#)



Ce courriel s'adresse aux :

- *dirigeants généraux des cégeps;*
- *dirigeant des OB/OAB;*
- *recteurs des universités;*
- *CSIO et responsables de l'informatique des cégeps, des universités et des OB/OAB.*

Bonjour,

À la suite de la transmission de l'indication d'application IA-RI-2025-003-OP le 9 décembre, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) met à votre disposition un guide d'application ainsi que l'enregistrement d'un webinaire sur le sujet.

À cette fin, nous vous demandons de prendre connaissance du courriel du MCN plus bas.

Salutations,

CommunicationRI_MES

Ministère de l'Enseignement supérieur





Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De: BSMA-saurrin <BSMA-saurrin@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 15 juin 2026 14:03
Objet: Publication de trois documents sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur

Bonjour,

En août 2025, la ministre de l'Enseignement supérieur annonçait la finalité des travaux de l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur en déposant un cadre de référence présentant la vision, les principes directeurs, les orientations ainsi qu'un plan d'action pour l'intégration de l'IA en ES. Elle déposait également un guide pratique, au bénéfice des établissements, portant sur l'intégration d'une gouvernance de l'IA en ES et annonçait que trois autres outils en soutien à l'intégration de l'IA seraient présentés au printemps 2026.

C'est dans cette perspective que le Ministère a poursuivi ses travaux et a publié ce matin les trois outils annoncés.

D'emblée, nous profitons de la présente pour remercier chaleureusement les partenaires qui ont appuyé le Ministère dans la conception de ces documents nous permettant de franchir une autre étape importante vers une intégration responsable et porteuse de l'IA en enseignement supérieur.

En effet, nous sommes heureux de partager avec vous les trois documents de référence suivants pour la communauté de l'enseignement supérieur :

- [Portrait de cas d'usage de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur](#) présentant 12 cas inspirants de l'utilisation de l'IA;
- [Inventaire d'activités de formation et de sensibilisation à l'IAG](#) sélectionnées en fonction de critères cohérents avec les principes directeurs reconnus;
- [Recueil d'activités de partage et de ressources en intelligence artificielle](#) réalisés par et pour notre réseau.

Ces documents de référence sont complémentaires et visent à accompagner les établissements de l'enseignement supérieur dans leurs réflexions sur le déploiement et l'utilisation de l'IA. Ils sont disponibles dans la page Web [Intelligence artificielle en enseignement supérieur](#) sur Québec.ca.

Soyez assurés que le Ministère demeure mobilisé à soutenir et accompagner la communauté de l'Enseignement supérieur. Il poursuit, en ce sens, ses échanges avec les membres du comité consultatif sur l'intelligence artificielle.

Pour toute question, je vous invite à contacter la Direction de la transformation numérique : transformation_numerique@mes.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Sylvain Périgny, ASC

Sous-ministre adjoint aux Affaires universitaires, à la recherche,
aux relations internationales et au numérique
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 20^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
sylvain.perigny@mes.gouv.qc.ca

Julie Gauthier (DTN)

De: transformation_numerique
Envoyé: 17 avril 2026 13:16
À: transformation_numerique
Cc: Pierre Richard; Julie Gauthier (DTN); Sonia Gaudreault; Andy Desjardins
Objet: Formations IA recommandées par MCN

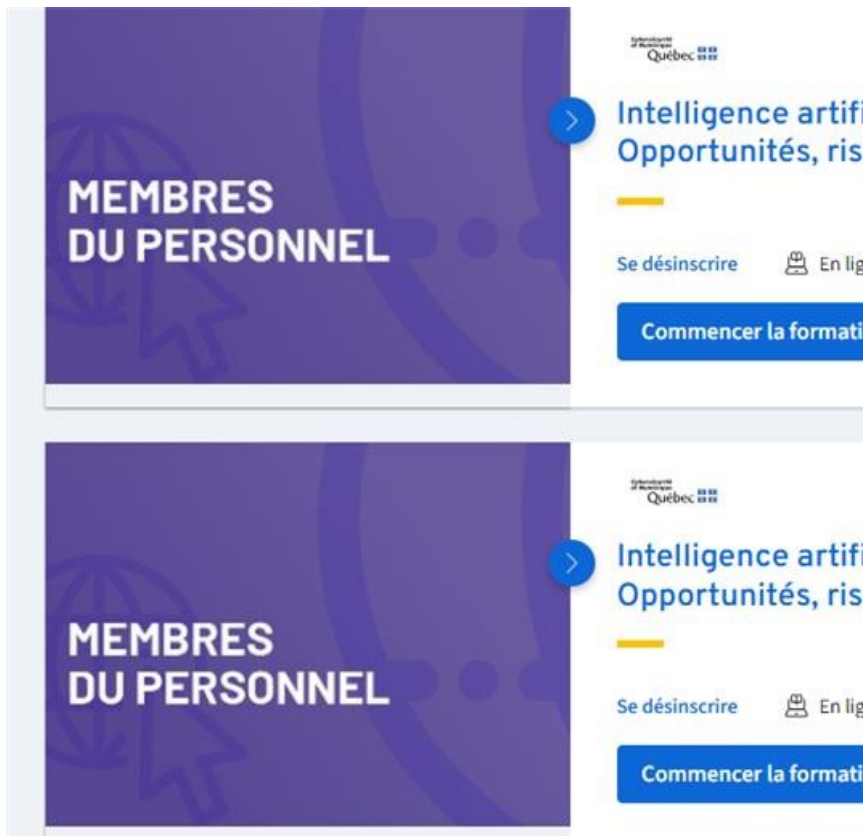


Chers collègues,

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) souhaite porter à notre connaissance les formations suivantes, offertes sur AGORA ainsi que sur BRIO, et qui affichent le logo Cybersécurité et numérique.

Le parcours **recommandé** par le MCN correspond exclusivement aux formations portant ce logo.

Le MCN n'est pas responsable du contenu et de la mise à jour d'autres formations disponibles dans BRIO ou AGORA.



- Distinguer les outils d'IA générative publique et privée et identifier les informations à protéger
- Décrire les risques liés à l'utilisation des outils d'IA générative
- Adopter les bonnes pratiques pour une utilisation sécurisée et responsable des outils d'IA générative

Formation asynchrone sur l'intelligence artificielle générative – opportunités, risques et défis – Partie 2

- Décrire les principales opportunités d'utilisation de l'IA générative en contexte professionnel
- Reconnaître des cas d'usage concrets de l'IA générative dans un contexte professionnel
- Définir ce qu'est une requête et expliquer son rôle dans l'utilisation de l'IA générative
- Identifier les erreurs courantes à éviter lors de la rédaction d'une requête et d'appliquer des méthodes simples pour la rendre plus claire, précise, efficace et sécuritaire

Introduction à l'Intelligence artificielle pour l'administration publique

- Saisir les concepts de base de l'IA et ses principales branches
- Différencier l'IA de l'automatisation traditionnelle et l'automatisation par IA de l'augmentation par IA
- Identifier les types d'usages de l'IA dans l'administration publique
- Reconnaître les principes d'une utilisation responsable de l'IA
- Distinguer l'IA par des cas d'usage réels dans l'administration publique
- Comprendre les bénéfices et les limites d'applications de l'IA dans l'administration publique

Formation asynchrone sur le marquage des données numériques gouvernementales :

- Cette formation porte plus spécifiquement sur l'application du marquage pour déterminer le niveau de sensibilité des données non structurées, comme celles contenues dans un document généré au moyen d'un outil bureautique ou de collaboration. La formation est accessible via le lien suivant : [Le marquage des données numériques gouvernementales.](#)

Pour toute question sur les formations, vous pouvez écrire à gouvernance.rhri@mcn.gouv.qc.ca, en mettant en copie encadrement.ia@mcn.gouv.qc.ca.

Meilleures salutations!

Direction de la transformation numérique

Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 21e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [CommunicationRI_MES](#)
Objet : Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle
Date : 9 décembre 2025 09:01:16
Pièces jointes : [IA-RI-2025-003_OP_ORIGINAL_SIGNÉ.pdf](#)
[LE_SM_IAG.pdf](#)
[Enonce_IA_2025-12-05.pdf](#)



Ce courriel s'adresse aux :

- *dirigeants généraux des cégeps;*
- *dirigeant des OB/OAB;*
- *recteurs des universités;*
- *CSIO et responsables de l'informatique des cégeps, des universités et des OB/OAB.*

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de *l'indication d'application IA-RI-2025-003-OP, Mesures applicables lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.*

Salutations,

CommunicationRI_MES

Ministère de l'Enseignement supérieur

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [CommunicationRI_MES](#)
Objet : Lancement des collectes de données en ressources informationnelles dont l'échéance est en juin 2026
Date : 25 mars 2026 10:39:39
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Questionnaire_Portrait_Initiatives_en_IA_Juin2026.xlsx](#)



Ce message est transmis aux responsables de l'informatique des cégeps et des universités.

Bonjour,

-
Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) vient d'annoncer le démarrage de collectes d'information en lien avec la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), dont **l'échéance est en juin 2026**.

Pour votre réseau, nous vous demandons de compléter la collecte sur l'Intelligence artificielle **au plus tard le 9 juin 2026**. Ainsi, le ministère de l'Enseignement supérieur pourra s'assurer du taux de réponse et en faire part au MCN le 15 juin 2026.

1. **Portrait gouvernemental des initiatives en intelligence artificielle**

- Document annexé au présent courriel : Gabarit —
Questionnaire_Portrait_Initiatives_en_IA_Juin2026 (Excel)
 - À l'onglet Identification du gabarit :
 - Nom du portefeuille : sélectionner Réseau de l'enseignement supérieur
 - Nom du dirigeant de l'information (DI) : inscrire Sylvain Périgny
 - Courriel DI : inscrire communicationRI_MES@mes.gouv.qc.ca
 - À la ligne 10, veuillez comprendre que la validation des données doit être effectuée par l'un de vos dirigeants au lieu du dirigeant de l'information (DI)
- Dépôt de la collecte : Onglet « Documents de l'OP » du SIGRI, sous le type de fichier Portail gouvernemental d'intelligence artificielle
- Un webinaire du MCN aura lieu le 7 avril sur cette collecte :
 - Le lien pour l'inscription au webinaire : [Portrait de l'IA](#)
 - Le webinaire sera enregistré et disponible dans le SharePoint des  [Organismes publics](#), pour ceux qui ne peuvent y assister en direct ou souhaitent une consultation ultérieure

Note sur les plans de matérialisation des bénéfices (PMB) : le MES devra produire un consolidé du suivi des bénéfices présentés dans les PMB. Vous pourrez être contacté s'il est requis de mettre à jour votre PMB.

Les documents de référence seront aussi disponibles à l'onglet « Documents de référence » du

SIGRI.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec communicationRI_MES@mes.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Salutations,

CommunicationRI_MES

Ministère de l'Enseignement supérieur

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [CommunicationRI_MES](#)
Objet : Lancement des collectes en ressources informationnelles dont l'échéance est en juin 2025 (autres que celles en sécurité)
Date : 29 avril 2025 15:36:25
Pièces jointes : [Gabarit - Baromètre numériQc 2025.xlsx](#)
[Portrait gouvernemental des initiatives en intelligence artificielle.xlsx](#)



Ce message est transmis à tous les responsables de l'informatique des cégeps et des universités.

Bonjour,

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) vient d'annoncer le démarrage de 4 collectes d'information (autre que celles en sécurité) en lien avec la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGRI), dont **l'échéance est en juin 2025**.

Nous vous demandons de compléter les différentes collectes **au plus tard le 6 juin 2025**. Ainsi, le ministère de l'Enseignement supérieur pourra s'assurer du taux de réponse des collectes et en faire part au MCN le 15 juin 2025.

Collectes de juin 2025, autres que celles en sécurité :

1. La mise à jour de la Stratégie et du plan de transformation numérique (PTN)

- o Responsable : Dirigeant de l'information du MES
- o Dépôt de la collecte : Les travaux de mise à jour du PTN de l'Enseignement supérieur sont pris en charge par le MES. **Les cégeps et les universités n'ont rien à produire pour cette collecte.**

2. Le Baromètre numériQc

- o Contexte :
 - Le Baromètre numériQc est conçu à partir des informations rendues disponibles par les organismes publics au MCN, notamment à travers leurs outils de planification prévus aux Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles.
 - Mis à part le gabarit Baromètre, aucune information supplémentaire n'est demandée aux organismes publics pour répondre à cette obligation.
- o Responsables : les cégeps et les universités
- o Document annexé au présent courriel : Gabarit — Baromètre numériQc (Excel)
- o Dépôt de la collecte : Onglet « Documents de l'OP » du SIGRI, sous le type de fichier Baromètre numériQc

3. Portrait gouvernemental des initiatives en intelligence artificielle

- o Responsables : les cégeps et les universités
- o Document annexé au présent courriel : Gabarit — Portrait gouvernemental des initiatives en intelligence artificielle (Excel)
- o Dépôt de la collecte : Onglet « Documents de l'OP » du SIGRI, sous le type de fichier Portail gouvernemental d'intelligence artificielle

4. Suivi des bénéfices des projets qualifiés

- o Responsables : les cégeps et les universités concernés
- o Contexte : le MES devant produire un consolidé du suivi de tous les plans de matérialisation des bénéfices (PMB), vous devez mettre à jour les bénéfices des années 2023-2024 et

suivantes dans les PMB de vos projets en exécution ou en exploitation

- Dépôt de la collecte : sous-onglet Documents, de chaque projet concerné, sous le type de fichier Plan de matérialisation des bénéfices, en spécifiant dans le nom du fichier Suivi juin 2025

Les documents de référence seront aussi disponibles à l'onglet « Documents de référence » du SIGRI.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec communicationRI_MES@mes.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Salutations,

CommunicationRI_MES

Ministère de l'Enseignement supérieur

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS



48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).